

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

DES FAMILLES



Un établissement scolaire privé est une organisation qui a des contraintes d'entreprise. L'Etat et les collectivités locales n'assurent pas toutes les charges de fonctionnement de nos établissements. L'immobilier et certaines fonctions spécifiques : l'internat, la demi-pension sont à la charge des familles. Les repas ne sont pas subventionnés.

Contribution familiale

1 - Contribution forfaitaire

Elle couvre les frais d'inscription, la fourniture de différents petits matériels et autres cahiers de bord, carte d'identité scolaire... Elle est forfaitaire et s'élève à :

- 60 € pour le premier élève inscrit
- 35 € pour chacun des élèves suivants inscrits au collège.

Les élèves inscrits dans l'une des 2 écoles primaires ayant un frère ou une sœur au collège Mont Roland bénéficient du tarif réduit pour leur inscription à l'école. L'élève inscrit au collège est réputé le premier inscrit, il paiera donc 60 €, ses frères et sœurs inscrits en primaire 16 € par enfant.

2 - Contribution familiale mensuelle

Due pour tout élève, elle se calcule à l'aide de la grille ci-contre .

Le tarif mensuel est alors multiplié par 10 pour l'élaboration de la facture annuelle que vous recevrez fin septembre.

Pour les élèves relevant d'organismes sociaux, la contribution scolaire mensuelle s'élève à 49 €.

Si la première carte d'identité scolaire est gratuite, les suivantes coûtent 8 euros pièce + 0.50 euros par étui.

3 - Modalité de règlement

Par **prélèvement automatique** de la facture annuelle que vous recevrez fin septembre. Ce prélèvement s'effectue entre le 5 et le 10 de chaque mois dès début octobre jusque début juillet.

Par règlement en **chèque ou espèces** : dans ce cas, 2 échéances : moitié de la facture annuelle à réception et le solde avant fin février.

Revenus mensuels nets	tarif mensuel
610 € et moins	16 €
610 à 760 €	21 €
760 à 840 €	26 €
840 à 910 €	31 €
910 à 1140 €	37 €
1140 à 1370 €	43 €
1370 à 1600 €	49 €
1600 à 1830 €	57 €
1830 à 2280 €	64 €
2280 à 2740 €	70 €
2740 à 3200 €	78 €
3200 à 3800 €	88 €
3800 à 4800 €	98 €
4800 à 5800 €	108 €
5800 € et +	122 €

Des réductions

Vous en bénéficiez dès lors que vous avez au moins deux enfants dans l'Enseignement Catholique Dolois, - **le préciser sur la fiche de contribution.**

Cette réduction s'applique dès le premier enfant.

Montant :

15% pour 2 enfants,

25% pour 3 enfants et +.

TOUT MOIS COMMENCÉ EST DÛ



Contributions spécifiques

1 - Votre enfant est externe

Il lui est possible de déjeuner occasionnellement. Le prix du repas est de 5,6 €. Les tickets sont à retirer à la comptabilité.

*Le service comptabilité est ouvert aux élèves pour la vente des tickets repas :
Lundi & jeudi de 10h00 à 10h20.*

2 - Votre enfant est demi-pensionnaire

● Repas

Le prix du repas s'élève à 5.40 €. Il couvre le repas facturé par la société de restauration, l'amortissement du matériel de la cuisine et celui du self service, la surveillance et le contrôle des élèves.

Le coût mensuel s'élèvera à 70.20 € équivalent à une moyenne de 13 repas par mois. Cette somme fera l'objet d'un prélèvement automatique sur 10 mois.

Le compte de l'élève est débité à chaque passage par lecture de sa carte à code barres. La facture annuelle est ajustée en fin d'année avec le nombre de repas réellement consommés. Les repas non pris seront alors soit remboursés à la demande de la famille, soit reportés sur l'année suivante .

Vous ne payez que les repas réellement consommés.

3 - Votre enfant est interne

● Hébergement

L'internat est un service rendu aux familles, facturé très en dessous de son coût réel. Les frais sont répartis sur 10 mois et s'élèvent à 130 € par mois. Ils comprennent le logement et le petit déjeuner mais également l'encadrement, le suivi scolaire des élèves, l'animation de la vie sociale...

● Repas

Ils sont forfaitaires et leur nombre réparti sur 10 mois afin d'alléger le coût mensuel. Pour un élève, le montant s'élève à 151.20 € (28 repas) par mois soit pour l'internat et la restauration un total de 281.20 € par mois sur 10 mois.

En cas d'absence supérieure à une semaine, les familles pourront demander une réduction sur les repas uniquement.

Pour les élèves effectuant des stages en entreprises, absents de l'établissement 2 semaines sur 4, le coût mensuel de l'internat sera de 90 € et celui des repas de 81.00 € soit pour l'internat et la restauration un total de 171.00 €.

Pour les stages occasionnels, seule une réduction sur les repas pourra être effectuée à la demande de la famille.

Aide aux familles en difficulté

Une aide peut être apportée aux familles en difficulté. Si elles le souhaitent, elles peuvent demander un rendez-vous avec le directeur ou l'économiste afin que leur situation soit étudiée. Par ailleurs, le département et l'Etat peuvent intervenir (voir feuillet aide à la scolarité) :

- Bourses Départementales, pour les élèves habitant le Jura. Pour les autres départements, s'adresser au Conseil Général du lieu de résidence.
- Bourses Nationales de Collège,
- Fonds Social Cantine.

Des dossiers seront fournis sur demande.

Adressez-vous au secrétariat du collège dès la rentrée de septembre.

Cette demande relève de la responsabilité de chaque famille et doit être faite chaque année.

Transports Scolaires

Pour les élèves du Jura :

- ◆ récupérer à la mairie du domicile, soit un imprimé du Grand Dole, soit une demande d'aide au transport pour les autres communes.
- ◆ le faire signer par le secrétariat du collège
- ◆ le redonner à la mairie accompagné, si nécessaire, d'une demande de transport SNCF délivrée par le collège.

Grand Dole : gratuité des transports

Autres communes : gratuité accordée ou non en fonction des options et des régimes.

Pour les autres départements : voir avec le secrétariat du collège.

Pensez au covoiturage.

N'hésitez pas à évoquer vos problèmes avec le directeur